

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LE MERCREDI ET LE SAMEDI

ABONNEMENTS

SUISSE Un an : 5 fr. 50 (avec Bulletin officiel 7 fr. 50)
Abonnements pris à la poste 20 ct. en plus
Etranger : 15 fr. par an. (Avec Bulletin 18 fr. par an)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de Chèques postaux II. 458

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES

Canton : 15 ct. — Suisse : 20 ct. — Etranger : 25 ct. la ligne
Réclames : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à **Publitas**, S. A. Suisse de Publicité ou à l'Administration du Confédéré

Les Habsbourg

Il n'existe pas de maison régnante en Occident dont la fortune et l'influence aient égalé celles des Habsbourg. Il est vrai que la dynastie royale de France, bien qu'écrulée depuis près d'un siècle et demi, représente encore une chronologie beaucoup plus longue, et que celle d'Angleterre la surpasse aussi comme durée. Toutefois, ces deux maisons régnantes ont généralement confiné leur pouvoir dans les limites actuelles de leurs territoires respectifs — les colonies exceptées.

Les Habsbourg se sont trouvés, à une certaine heure, sur le point de soumettre le monde entier à leur domination, et là est peut-être le leitmotiv du rêve que le dernier Hohenzollern, après avoir vu l'Allemagne passer du sceptre autrichien sous celui de son grand-père, devait former en vue d'asservir le monde à son tour. Ceci eût mis le sceau à la politique de supplantation de l'Autriche par la Prusse, et ce ne sera pas une des moindres antinomies de l'Histoire que d'avoir vu le vieil empereur autrichien, personnellement supplanté, apposer son sceau trempé dans le sang à cet acte humiliant pour son nom.

Nous avons rappelé que la dynastie de Habsbourg était d'origine suisse. Dans le canton d'Argovie, sur une colline festonnée de vignes, à quelques kilomètres de Brugg et des ruines de l'antique Vindonissa, le comte Radbod éleva, vers la fin du X^e siècle, sur le Wulpelsberg, cette construction en ruines dont cependant deux tours très bien conservées dominent à droite le cours de l'Aar. « C'est de cette tour élevée que s'est envolé l'aigle à deux têtes », a dit Victor Hugo. Dès ces origines déjà, la puissance des comtes devient rapide et bientôt prodigieuse. Ce château, bâti sur sa terre patrimoniale et remarquablement fortifié, était déjà fort exigu proportionnellement à l'étendue du domaine. Avec l'argent de son frère Werner, évêque de Strasbourg, Radbod gagna d'abord maints nobles et seigneurs qui jurèrent fidélité à sa maison. Grâce à cette politique habilement conduite et à un système de mariages assidument préparés, les Habsbourg ne cessèrent de progresser sur leurs vassaux. Ils avaient acquis notamment la direction temporaire des possessions du comte de Muri. « En 1780, lors de la mort de l'impératrice Marie-Thérèse, rappellent les historiens, il ne restait que peu de familles des anciens maréchaux, écuyers-tranchants, échansons et conseillers qui avaient dévoué leurs biens et leurs vies pour l'agrandissement de ces possessions. »

Zurlauben et Jean de Muller nous donnent la clef des premières tentatives des Habsbourg pour se substituer aux empereurs. Lorsque Conrad le Salique eut remplacé Henri II, empereur d'Allemagne, mort sans postérité (1027), il ordonna en vain à la maison de Habsbourg de restituer les terres que Werner, évêque de Strasbourg et avoué d'Erbersheim avait prêtées à ses frères au détriment de ce comté. En vain, puisque en considération du fait que ces seigneurs exerçaient sur la frontière une grande autorité par leur esprit et leur puissance, l'empereur Conrad fut réduit à dissimuler sa colère. Et le vautour à deux têtes persévéra. Ses démêlés avec les petits cantons de la Suisse centrale ne sont qu'un léger exemple entre mille de ses rapines.

Mais ainsi il en est de toutes les usurpations, qu'après les avoir accomplies le diable se fait ermite. Dès le XVI^e siècle, les Habsbourg, devenus rois de Bohême, de Hongrie, d'Espagne, et par l'Espagne souverains des Pays-Bas espagnols (Belgique) et de l'Amérique latine, se firent les champions de la cause catholique. L'un des obstacles à l'établissement de leur Monarchie universelle fut dans la Réformation, qui détourna de leur influence une grande partie des Etats allemands, puis dans la résistance de la France qui, de tous temps soucieuse de son auto-

mie vis-à-vis de l'Empire, mit entrave à leur domination en Europe. L'on sait que depuis, ce fut tout un système de mariages entre les maisons de France et d'Autriche et qu'elles eurent le plus souvent pour objectif l'immixtion de cette dernière dans les affaires et les mystères politiques des cours de Paris et de Versailles. Alliances le plus souvent néfastes, comme celle d'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, qui suscita les troubles de la Fronde; Louis XIV, fils d'Anne, épouse aussi une Autrichienne, mais dont l'influence pâlit à l'éclat de l'orgueil royal. Toutefois l'on ne perdra rien pour attendre: Marie-Antoinette s'en chargera auprès du docile, malléable et infortuné Louis XVI.

Comme toutes les maisons régnantes de longue durée, la dynastie des Habsbourg s'était répartie en diverses branches. La plus importante fut celle de Habsbourg-Autriche, qui devait réunir en 1700 la puissance des branches d'Autriche et d'Espagne.

Cependant, en 1780 la lignée tomba, comme on dit, en quenouille. En l'absence de descendants mâles et à la mort de son frère, l'empereur Charles VI s'efforça d'assurer à sa fille Marie-Thérèse la succession au trône. Malgré les disputes et les guerres civiles que ce changement devait provoquer en Allemagne, Marie-Thérèse succéda de fait à son père et épousa le duc de Lorraine. D'où le nom de Habsbourg-Lorraine attribué à la lignée qui vient de s'échouer à l'échec de l'abdication. De cette lignée, il faut mentionner un esprit précurseur, très ouvert aux conceptions politiques modernes, le fils aîné de Marie-Thérèse et le frère de Marie-Antoinette, ce Joseph II qui tenta de subordonner l'Eglise à l'Etat. Au mépris de toutes les résistances, il affirma son droit à la nomination des évêques, dont il prescrivit l'assermentation, sans tenir compte des démarches personnelles du pape Pie VI. Il supprima les ordres religieux qui ne prenaient aucune part à l'activité sociale, c'est-à-dire qui ne faisaient pas œuvre d'enseignement, d'assistance ou de prédication, et plaça les couvents sous le contrôle de l'Etat bien longtemps avant Waldeck-Rousseau qui devait être tant honni. Il établit le mariage civil et le divorce près d'un siècle avant la Suisse. Il distingua aussi son règne par de grands travaux d'utilité publique, par la suppression du servage et la proclamation de la liberté de la presse. D'où le terme de « josphiste » que l'on voit apparaître dans nos feuilles de réaction dès que l'on propose la suppression d'une simple fête religieuse ou la moindre réglementation des libertés ecclésiastiques.

La mémoire de ses successeurs s'associe aux guerres de la Révolution française et de Napoléon. Quant au rôle de dupe déployé par François-Joseph au cours d'un très long règne d'humiliations, il est trop récent dans toutes les mémoires pour que nous évoquions déjà l'ombre sanglante à peine embrumée dans les voiles du passé, de celui qui, jusque dans l'inconscience de la sénilité, mérita de rester le « brillant second » d'un peu reluisant « Premier ». L. C.

La retraite du général Wille

Le Conseil fédéral communique :

Conformément à des communications précédentes, le général Wille a annoncé au Conseil fédéral que, les Etats belligérants ayant conclu un armistice d'où la paix sortira certainement, il considère comme terminée la mission qui lui a été confiée le 4 août 1914 et prie le Conseil fédéral de proposer à l'Assemblée fédérale, qui se réunira le 2 décembre, de le relever de ses fonctions de général de l'armée.

Le Conseil fédéral a transmis cette demande à l'Assemblée fédérale, en lui proposant d'y donner suite avec remerciements pour les services rendus.

Quels que soient les motifs qu'il invoque, l'on peut induire de là que le protégé de l'empereur ne s'en va pas sans quelque dépit.

N'avait-il pas, au cours de la grève générale, proposé l'institution d'une dictature militaire à son profit, lui l'homme auquel nous devons déjà la néfaste pensée des pleins pouvoirs. Cette proposition dont le premier effet aurait été de transformer la grève générale en guerre civile plénière en troublant la Suisse romande parfaitement calme, n'ayant pas trouvé d'écho, le parent des Bismarck n'avait plus qu'à comprendre qu'il n'avait plus l'oreille du Conseil fédéral comme en 1914 et que la Discipline allemande avait fait faillite par la fugue du parrain de son petit-fils.

La Liquidation

« Aeterna duplicitas ! »

Il ne sortira donc rien de sincère de cette âme allemande ! Voici qu'après avoir signé les conditions si nettes de l'armistice l'on s'applique à les éluder. C'est comme ces braves gens qui, ayant vendu leur vache, ne savent pas se résigner à la séparation et qui, malgré les napoléons qui tintent au fond de leurs poches de grosse toile, cherchent leur consolation en se faisant abreuver par l'acquéreur et en soulevant la question de savoir qui a le droit d'alléger le pis de la bête surchargé depuis le matin.

Le docteur Solf vient d'adresser aux gouvernements alliés toute une série de récriminations relatives à l'application des clauses de l'armistice. Oubliant qu'il parle au nom d'une nation vaincue et qui s'est rendue coupable des pires forfaits, le docteur a la prétention de décider du régime à appliquer dans les régions de la rive gauche du Rhin, y compris l'Alsace et la Lorraine.

Si on ne lui donne pas satisfaction, il déclare que « le développement pacifique qui commence à faire son chemin en Allemagne sera de nouveau immédiatement bouleversé et que l'Allemagne se rapprochera ainsi plus ou moins de la situation bolchevik, ce qui pourrait devenir dangereux pour les Etats voisins ».

Voilà bien, je pense, ce qui s'appelle une menace.

Le général feld-maréchal von Hindenburg qui, on le sait, a offert ses services à l'armée de la « République » a télégraphié le 20 novembre, du G.Q.G. au gouvernement de l'empire :

La commission d'armistice signale que l'attitude des membres adverses de la commission d'armistice, en particulier les Français, est absolument hostile, que les adversaires continuent à exiger des choses impossibles et qu'il n'est pas exclu que les Français veulent se créer un titre pour reprendre la lutte. Je dois déclarer expressément que par suite de la dureté des conditions d'armistice et que sous l'influence des événements intérieurs, l'armée allemande n'est pas en état de recommencer la lutte, même contre l'armée française seule. J'estime que mon devoir est d'insister là-dessus, parce qu'il ressort des déclarations de la presse ennemie que les gouvernements adverses ne veulent conclure la paix qu'avec un gouvernement allemand s'appuyant sur la majorité du peuple.

Une autre protestation, signée celle-là du général de Winterfeld, contre les conditions militaires de l'armistice, déclare qu'elles sont techniquement irréalisables au dire de la commission. Celle-ci ne saurait en garantir l'exécution ponctuelle et décline « solennellement à la face du monde » la responsabilité de toutes les conséquences que pourra avoir le refus des Alliés d'adoucir leur rigueur.

Sur quoi le président de la commission allemande d'armistice à Spa, lequel n'est autre que le major général von Winterfeld, a reçu du maréchal Foch la réponse suivante :

Il ne peut être donné aucune suite aux demandes contenues dans la lettre du major-général en date du 21 novembre 1918 et relatives aux conditions militaires de l'armistice.

Là-dessus, le major général von Winterfeld, d'accord avec le secrétaire d'Etat Erzberger, premier signataire de l'armistice, a présenté la protestation suivante :

Les adoucissements aux conditions d'armistice proposés par la commission allemande de l'armistice dans sa note du 18 novembre, avec motifs détaillés à l'appui, ont été refusés sans explication par le maréchal Foch.

Tout cela est suivi de menaces que la conduite des Allemands fuyant Bruxelles au lendemain de l'acceptation des clauses de l'armistice fait entrevoir comme d'une exécution fort possible.

En France, tout cela est qualifié pur chantage. M. Alfred Capus écrit dans le Figaro :

Il existe aujourd'hui un mystère allemand. Cela n'est pas inquiétant tant que nous avons entre les mains la force et une position formidablement supérieure. Il faut cependant savoir que c'est un mystère et qu'il peut réserver par conséquent des surprises et montrer aussi tout à coup des aspects imprévus.

L'Homme libre, ancien journal de M. Clemenceau, conclut :

Si nous voulons être jusqu'à l'extrême aussi conciliants que possible et venir autant que possible à l'aide d'une Allemagne sincèrement désireuse de paix, nous n'avons pas le droit d'être dupes de manœuvres aussi inadmissibles que malhabiles.

Que veut donc la « Republik » qui n'a pas répudié le ton autocratique de Guillaume II ? Voudrait-elle que, non contents d'occuper Francfort, les Alliés poussent jusqu'à Berlin ?

Guillaume II en Hollande

Comme le mystère dont parle M. Capus suscite des incertitudes, le premier ministre Huys a déclaré à la seconde Chambre hollandaise, au sujet du séjour de Guillaume II en Hollande :

L'empereur, arrivé comme personne privée en Hollande, se considère lui-même en cette qualité ; le gouvernement lui a fixé son lieu de séjour à Amerongen. L'hospitalité que la Hollande a toujours pratiquée est une vieille tradition : la Hollande a toujours accueilli les fugitifs et continuera à le faire s'il n'y a pas d'abus ; il n'y a pas de raison de refuser cet accueil à l'empereur allemand qui est venu chez nous comme fugitif ; cependant le gouvernement veillera strictement à ce qu'il n'en résulte rien qui puisse porter préjudice aux intérêts de la Hollande ; il a confiance que l'ex-empereur et son entourage l'auront compris eux-mêmes.

D'après le Petit Journal, les gouvernements alliés n'ont pris aucune décision au sujet du sort de l'ex-empereur allemand. Mais ils n'ont pas laissé ignorer à la Hollande qu'ils ne pouvaient admettre le traitement de faveur accordé à l'ex-souverain. Ils réclament l'inter-nement provisoire de l'ex-souverain et rappellent à la Hollande qu'elle encourra une grave responsabilité si elle ne donne pas satisfaction sur ce point.

Ce qui pourrait altérer la pureté de ces intentions hollandaises est qu'un important envoi d'argent viendrait de parvenir en Hollande à l'adresse de l'ex-empereur, composé, si nous en croyons le correspondant du Daily Chronicle à Amsterdam, de 200 sacs contenant chacun un peu plus de 50 kilos de pièces d'or et d'argent allemands. Tout ce matériel de choix aurait passé la frontière dans des wagons scellés qui auraient été l'objet des plus minutieuses précautions.

La Gazette du Rhin et de Westphalie profite de cette occasion pour annoncer que les biens personnels de Guillaume en Prusse comprennent 83 propriétés et 20 millions de marks placés à 4 ½ pour cent.

Un duel entre femmes

L'appel suivant a été adressé par les associations des femmes allemandes aux femmes du monde entier :

Les femmes allemandes invitent les femmes des Etats ennemis à user de leur influence contre la continuation du blocus pendant l'armistice. Ce blocus condamnerait à la famine et à la mort par inanition des millions d'être humains, sans utilité pour l'adversaire. La méfiance a été la cause de la guerre. La confiance doit y mettre fin. Les femmes allemandes font confiance au nouveau gouvernement et aux mesures qu'il prendra. Elles s'adonnent à la ferme confiance que les femmes de l'univers entier se prononceront contre la mesure fatale d'un blocus de famine au milieu de circonstances aggravées.

C'est à ce document sans doute que fait allusion la dépêche Havas que voici :

La presse ayant publié le message des femmes allemandes qui demande à Mme Jules Siegfried, présidente du conseil national des femmes françaises, d'intervenir auprès du gouvernement pour faire adoucir les conditions de l'armistice, le comité du conseil national, immédiatement réuni, a voté à l'unanimité la réponse suivante :

« Nous n'interviendrons pas auprès de notre gouvernement pour adoucir les conditions de l'armistice, qui ne sont que trop justifiées par la façon déloyale dont l'Allemagne a conduit la guerre. Au cours de ces années tragiques, les femmes allemandes, sûres de la victoire, se sont tuées devant les crimes de leur gouvernement, de leur armée et de leur marine.

» Lors du congrès de La Haye, où nous refusâmes de nous rendre, la présidente du Conseil national des femmes allemandes, invitée à protester contre la violation de la Belgique, contre le torpillage du *Lusitania*, écrivit : « Nous ne faisons qu'un avec notre gouvernement et avec son peuple ; les hommes qui ont pris les responsabilités des décisions de l'Allemagne nous sont aussi chers que ceux qui versent leur sang pour nous sur les champs de bataille ».

» A notre protestation indignée contre les déportations de femmes et de jeunes filles, alors que nous montrions des retours possibles de l'histoire et que nous adjurons toutes les femmes de s'unir à nous pour ne pas s'interdire à jamais d'invoquer le droit et la justice, aucun écho ennemi ne répondit. Pourquoi donc interviendriez-vous aujourd'hui contre des conditions qui ont pour objet de rendre impossible toute reprise de la guerre. Notre pitié va d'abord au-devant des victimes innocentes de la guerre, de nos malheureux prisonniers, dont le typhus et la famine ont réduit si cruellement le nombre, de nos populations reconquises, si honteusement pillées et maltraitées. « Que les femmes allemandes se souviennent ; elles comprendront notre silence ! »

Après Lichnowsky et Muehlon

Le *Berliner Tageblatt*, sous la plume de M. Theodor Wolff, avoue que l'Allemagne tout entière s'est associée aux crimes de Guillaume II.

« On parle beaucoup de la démarche pacifique du président Wilson en janvier 1917, à laquelle il fut répondu par la déclaration de guerre sous-marine à outrance, qui y mit fin. On oublie généralement, quand on en parle, de mentionner M. Helfferich. C'est lui qui à grands renforts de chiffres, fit le tableau de l'Angleterre mourant de faim et passa du parti de Bethmann à celui de la marine.

On dit bien que lorsque arriva l'offre de Wilson, le 28 janvier 1917, l'ordre aux commandants de sous-marins était déjà lancé et ne pouvait plus être retiré « pour des raisons techniques ». Ces « raisons techniques », devant lesquelles se prosterna le pouvoir civil, ne sont autre chose que les « nécessités militaires ». Ce sont les mêmes « raisons techniques » qui nous contraignirent en août 1914 à la déclaration de guerre, les mêmes « nécessités militaires » devant lesquelles s'inclina le pouvoir civil, lors de l'entrée en Belgique qui avilit la parole allemande, les mêmes qui organisèrent sur le sol américain une série de complots romanesques sur lesquels, espérons-le, la lumière sera faite un jour, qui ont encore à répondre de bien d'autres choses sous Bethmann et après lui.

Ces mêmes hommes qui, lors de l'échec de la médiation du président Wilson, intimidèrent notre gouvernement et empêchèrent la paix, nous les voyons réapparaître. Il n'est pas même jusqu'aux professeurs de l'Université de Berlin qui ne conseillent à tous dans leur manifeste de se ranger derrière le gouvernement, eux qui affichaient, il y a peu de temps encore, de tout autres exigences, et ne se tourmentaient guère de pensées démocratiques. L'Université de Berlin en est encore à croire à une liberté allemande

faite exprès pour l'Allemagne, comme s'il n'y avait pas qu'une seule liberté, une seule vérité, une seule justice.

Les professeurs de Berlin mettent comme condition à la paix l'intégrité du territoire : or, le nouveau gouvernement ne peut être fortifié que par une confiance qui ne se mesure pas à des conditions incompatibles avec la réalité. Non, cela n'avance à rien d'aller répétant que la paix peut être obtenue sans sacrifices.

En janvier 1917, oui, et plusieurs fois encore après, mais les « nécessités » rappelées plus haut, les amis de la côte flamande, les héros de la tribune et de la presse ne l'ont pas voulu. On ne crée pas des faits avec des mots.

Dans les pays reconquis

Retardée de quelques jours, l'entrée des souverains belges dans leur capitale a eu lieu vendredi.

Le roi, qui avait passé la nuit au château de Laeken, (résidence royale dans un magnifique parc aux portes de Bruxelles), se mit à la tête de deux divisions et se dirigea vers l'agglomération qui attendait, frémissante, dans le plus patriotique enthousiasme.

Lorsque le cortège déboucha dans la chaussée de Gand et arriva à la lisière du faubourg de Molabek, les acclamations éclatent, les applaudissements crépètent ; tous les bras agitent des chapeaux, des mouchoirs. L'émotion est intense.

Le cortège arrive à 11 h. 15 à la limite de la ville de Bruxelles où il est reçu par M. Max, bourgmestre de Bruxelles, fraîchement échappé des griffes ennemies, entouré du conseil de l'agglomération bruxelloise.

Le roi, la reine, le prince de Galles, les princes Léopold et Charles de Belgique, la princesse Marie-José sont à cheval, entourés de nombreux et brillants états-majors belge et alliés.

A ce moment solennel, le bourgmestre a prononcé une allocution vibrante :

Sire, depuis plus de quatre ans, la capitale attendait cette minute avec impatience et fièvre, mais jamais le doute n'ébranla sa foi. Elle avait la certitude, dit-il, que tôt ou tard il lui serait donné de voir revenir vers elle victorieux son roi, dont elle avait, dès le début de la guerre salué la noble et virile décision, dont l'exemple l'avait enflammée de cette abnégation généreuse qui enlève et grandit le patriotisme au point de l'égaliser à l'amour de l'humanité. Oui, la Belgique s'est offerte en sacrifice pour un idéal planant bien au-delà des intérêts qui fermentent les limites de ses frontières.

Le roi a répondu au milieu d'une tempête d'acclamations :

La reine et moi, nous avons écouté avec émotion les éloquentes paroles que vient de nous adresser le bourgmestre. C'est pour nous le plus beau jour de notre existence que celui où nous entrons dans cette belle capitale libérée enfin par la victoire des alliés, après quatre ans et demi d'épreuves.

Avant de passer en revue les douloureux événements qui se sont déroulés depuis quatre ans, Albert I^{er} se devait d'expliquer sa conduite et les motifs qui l'avaient déterminé, lui, chef d'une petite nation, à faire face au colosse déchaîné sur leur pays :

Ma conduite a été dirigée, dit-il, par les règles suivantes :

1. REMPLIR la plénitude de mes obligations internationales et sauvegarder le prestige de la nation et des devoirs auxquels tout peuple doit rester fidèle.

2. Ménager le sang des soldats, assurer leur bien-être, alléger leurs souffrances.

Nous renonçons à décrire plus longuement cette immense explosion d'allégresse voilée, hélas, de tant de deuils et de pénibles souvenirs.

Quant à l'occupation des territoires libérés de Lorraine et d'Alsace, elle est en voie d'achèvement. Au cours de la journée de samedi, les Français se sont installés dans la vallée de la Sarre, en particulier à Dillingen, à Sarrebruck et à Sarrelouis, où le général commandant la 1^{re} armée est entré à la tête de ses troupes. En Alsace, atteignant l'ancienne frontière, ils ont pris possession de Wörth, Fröschwiller, Reichshoffen, Soultz et autres localités rendues célèbres par les premiers désastres de 1870. Partout les troupes françaises ont été accueillies avec enthousiasme par les populations délivrées.

La 3^{me} armée américaine, poursuivant son avance à travers le Luxembourg, a atteint la frontière allemande de Wallendorf et Schengen, près de Trèves. La frontière suisse d'Alsace est occupée par les Français jusqu'à St-Louis et à Huningue, aux portes de Bâle.

Quant aux Belges, ils poursuivent leur avance à travers la province orientale-nord du Limbourg, tandis que dans celle du Luxembourg belge, les Anglais ont passé l'Ourthe dans la direction de Liège-Aix-la-Chapelle-Cologne.

Colmar, ancien chef-lieu du Haut-Rhin, a accueilli avec enthousiasme le général Castelnau, tandis que le maréchal Foch, accompagné du général Guillaumat, a fait son entrée à Strasbourg.

La prise de possession de la capitale de l'Alsace sera suivie d'une autre solennité qui consacrerait l'intime union des provinces libérées et de la France. Après les autorités militaires, les pouvoirs publics y feront leur entrée.

Celle-ci aura lieu le 8 décembre. Le président de la République, le président du conseil, les membres du gouvernement et des délégations des deux Chambres participeront à cette cérémonie.

La reprise de Metz-la-Pucelle, violée par les soins de Bazaine, a surpassé en splendeur la plupart de ces manifestations. L'on n'ignore pas que cette ville importante était la plus française de ces régions, attendu que sa population et celle des campagnes voisines est d'essence française et qu'elle n'a cessé de parler la langue de l'ancienne et nouvelle patrie. Elle a malheureusement été attristée par une chute de cheval du général Mangin, laquelle n'est pas sans gravité.

L'exécution des clauses de l'armistice est ainsi en pleine voie de réalisation. De l'aveu même du correspondant du *Berliner Tagblatt* à Francfort, elle s'accomplit avec ordre. Mais les protestations continuent cependant de pleuvoir et, en plus de celle que nous relevons plus haut, M. Solf vient d'en décocher encore une en date du 23, à l'adresse de M. Wilson, qui se chargera de riposter à coups de raquette de l'autre côté de l'Océan.

Par contre, le gouvernement bavarois proteste, lui, contre les protestations du maréchal Hindenburg en constatant que ses manœuvres et son immixtion dans les affaires politiques ne sauraient que nuire aux intérêts de l'Allemagne.

Le *Matin* se dit en mesure d'assurer que le maréchal Foch a répondu une fois pour toutes qu'il ne donnerait aucune suite aux protestations des délégués allemands. Cette décision s'applique à toutes les initiatives nouvelles à venir.

Il ajoute que les démarches que M. Solf a inspiré à La Haye sont vaines ; le gouvernement des Etats-Unis n'insistera jamais pour faire modifier les clauses qu'il a approuvées hautement.

Menus faits

Le président Wilson se mettra en route de New-York pour l'Europe le 4 décembre. Il sera en Angleterre le 9, en France le 12 ou

le 13 pour un séjour d'une semaine et pour conférer avec les délégués alliés.

Le 21, visite aux principaux champs de batailles de France, de Belgique et de l'armée américaine, suivie d'un voyage en Italie.

En France, on suggère la possibilité de deux traités de paix, un réglant les principes fondamentaux dans leurs grandes lignes, l'autre, à une date plus éloignée, réglant les détails.

En Russie, de graves désordres provoqués par les paysans se sont produits en plusieurs points. La situation du gouvernement des soviets devient de plus en plus difficile.

MM. Clemenceau et Foch ont été élus à l'Académie française.

EN SUISSE

Le major Couchepin et le régiment de Genève

C'est par erreur que nous avons annoncé que le major Couchepin avait été appelé au commandement du bat. 13 en remplacement du major de Loriol. Il s'agit du commandement du régiment genevois (bat. 10 et 13) pour y remplacer le lieutenant-colonel de Loriol, momentanément à la tête de la brigade d'infanterie 2, dont le commandant est malade de la grippe.

On lit à ce sujet dans le *Journal de Genève* :

Le licenciement du régiment a eu lieu vendredi à 8 h. du matin sur la plaine de Plainpalais, en présence de M. Gavard, conseiller d'Etat, du lieutenant-colonel Senglet, commandant de place, et du major Coutau. Malgré l'heure matinale, un nombreux public assistait à cette cérémonie. Les deux drapeaux ont passé sur le front des troupes, salués par la foule, pendant que la musique jouait, puis le major Couchepin, commandant par intérim du régiment, a félicité les deux bataillons pour leur bonne tenue, leur discipline et l'excellent esprit dont ils ont fait preuve pendant cette dernière mobilisation. « D'un seul élan, a-t-il dit, vous avez répondu à l'appel de la patrie et vous avez pris les armes pour la défendre contre les ennemis extérieurs comme contre ceux de l'intérieur. Et c'est grâce à son armée et à ses institutions démocratiques que la Suisse a pu surmonter la crise qu'elle vient de traverser. » En terminant, le commandant du régiment a remercié toutes les personnes qui avaient fait des dons pour les soldats et notamment la Croix-Rouge genevoise qui a versé 2000 fr. au fonds des soldats nécessiteux. Puis, après avoir souhaité à chacun bon retour au foyer, le major Couchepin a donné l'ordre de rompre les rangs, accueilli par les acclamations de la troupe, pendant que, sous l'escorte d'une section et de la fanfare, les drapeaux étaient reconduits à la caserne.

L'expulsion de M. Rosemeier

Mardi 20 novembre, M. Hermann Rosemeier, publiciste allemand républicain fixé depuis deux ans et demi à Kehrsatz, a reçu notification de la décision du Conseil fédéral qui l'expulse. Cette décision invoque des expressions injurieuses employées par l'auteur à l'adresse des dirigeants du peuple allemand et de ce peuple lui-même, dans des écrits publiés au mois de juillet en France et connus en Suisse par des citations parues dans le journal *La Feuille*, de Genève. M. Rosemeier a demandé et obtenu un délai de quinze jours pour l'exécution du décret d'expulsion.

250 grammes de pain

Le Conseil fédéral a décidé d'élever la ration de pain, à partir du 1^{er} décembre, de 25 grammes par personne et par jour. Cette ration sera ainsi de 250 grammes au lieu de 225.

Aux agriculteurs suisses

Le comité d'action d'Olteu a proclamé la grève générale en pleine épidémie de grippe.

PEUPLETON DU CONFÉDÉRÉ

Aux éditions éponimées aux journaux ayant un traité avec M. Galmann-Lévy, éditeur à Paris

AVENTURES PARISIENNES 14

La Mèche d'or

par

PIERRE SALES

Sylvie, enchantée, remercia, et s'en fut tranquillement. Thérèse se trouvait au coin de la rue de Cléry et de la rue du Sentier. Au lieu de continuer son chemin, elle s'engagea dans la rue du Sentier. Sylvie se retourna à ce moment et vit la direction qu'elle prenait.

— Elle doit avoir un rendez-vous avec son monsieur Serge ! fit l'ouvrière. Les voilà bien ces demoiselles si comme il faut ! Elles ne valent pas mieux que les autres...

Thérèse allait doucement, non pas qu'elle eût donné un rendez-vous à Serge ; mais, s'il allait sortir tout de suite de sa maison, elle le verrait, elle saurait sans tarder ce qu'elle brûlait d'apprendre... Elle s'arrêta un peu devant la maison Gauchois, Perrin

et Cie ; elle regarda la fenêtre du cabinet des patrons. Et peut-être aurait-elle attendu plus longtemps, si elle n'avait craint d'être vue. Plusieurs hommes l'avaient dévisagée en passant. Elle eut une seconde d'hésitation ; puis elle continua son chemin. Il fallait être patiente et attendre la nuit.

Elle longea rapidement les boulevards, précédant Serge de quelques minutes seulement. En arrivant devant le *Printemps*, elle eut un moment de coquetterie : elle se dit que, si le commandant cédaient enfin, Serge lui demanderait sans doute de sortir ensemble le soir même, pour respirer l'air pur de cette bonne soirée de mars.

— Il verra ma main. Je veux être bien gantée.

Jadis, elle était fière, parce que le numéro six était trop grand pour elle ; maintenant il lui fallait du six et quart : le travail avait grossi et déformé ses mains. Elle courut vite au rayon de gants et choisit une paire à six boutons, d'une teinte plus claire que celle qu'elle prenait d'habitude. Elle les fit ouvrir et s'en alla en les mettant.

Elle était arrivée au bas de la gare St-Lazare. Son chemin le plus court, pour rentrer rue des Dames, était de suivre la rue d'Amsterdam et la rue de Moscou. Elle s'engagea bien dans la rue, d'Amsterdam ; mais à l'intersection de la rue de Londres, elle changea de direction. Elle suivit la rue de Londres, gagna le pont de l'Europe, et de là, par une ouverture de la charpente de fer, elle distingua les fenêtres éclairées de l'appartement des Morain qui

donnait sur la gare.

Évidemment Serge allait passer tout à l'heure dans la rue de Rome. Un jour comme celui-ci, il devait arriver en avance. Qui sait, peut-être aurait-elle le bonheur de le rencontrer ? Elle ne lui dirait qu'un mot, bien vite... Et elle courrait pour revenir chez elle : sa mère devait être inquiète... Pous-sée par cet espoir, elle s'engagea dans la rue de Rome, marchant très vite. Devant la maison de Serge, elle pressa encore le pas, comme si elle avait eu peur... Et, un peu avant sept heures, elle arrivait rue des Dames, tout émue, troublée. Sa mère s'écria :

— Mais qu'as-tu donc, Thérèse ?

— Rien, mère, rien, je t'assure !

Elle posa sa capote et son fichu de laine sur une chaise et, sans dire un mot, mit le couvert.

— Claude n'est pas encore rentré, dit madame Garancier.

Claude avait déjeuné rapidement le matin ; puis il était parti en disant qu'il allait profiter de ce beau jour pour faire une partie de canot.

— Du côté d'Asnières ? avait demandé Thérèse en souriant.

— Oui, petite malicieuse, avait répondu Claude. Aussi Thérèse répondait-elle à madame Garancier :

— Ma mère, nous n'avons pas besoin d'attendre Claude.

— Soit. Si tu as faim !

Madame Garancier servit le diner ; mais Thérèse

ne mangea pas. Sa mère, en l'embrassant, sentit qu'elle avait la fièvre. Les instants s'écoulaient ; et Serge ne paraissait pas. Thérèse allait et venait dans la pièce qui leur servait de salle à manger et de salon... Elle s'asseyait, se relevait, se promenait encore... Elle calculait ; Serge était rentré depuis longtemps... Il avait fini son repas... Alors, pourquoi ne venait-il pas ? Pourquoi ce retard ? Sa mère, qui devinait son anxiété, l'embrassait de temps en temps, sans rien dire, puis se remettait à coudre à la machine, pressant un malheur. Soudain, Thérèse s'écria :

— Mais qu'est-il donc arrivé, mon Dieu ?...

Au même instant, les deux femmes entendirent un violent coup de sonnette.

VI

FILLE DE SOLDAT

Elles se levèrent en tremblant ; car cette façon de sonner n'était ni celle de Claude ni celle de Serge.

— Tu as entendu ? dit madame Garancier. C'est bien chez nous.

— Oui... oui, balbutia Thérèse ; mais je ne sais pas pourquoi, j'ai peur... Je n'ose pas aller ouvrir. La veuve, secouant cette terreur qui l'étreignait comme sa fille, se dirigea vers la porte, en murmurant :

— Nous sommes folles ! Qu'avons-nous à craindre ?

Il a par là exposé des milliers de nos braves miliciens à la maladie. Des centaines, oui, des milliers de soldats fidèles à leur devoir sont ainsi tombés malades et nombre d'entre eux ont déjà succombé à la fleur de l'âge.

Nous invitons les campagnards à se souvenir de nos soldats alités dans les hôpitaux et dans les lazarets et à leur envoyer des produits fortifiants et rafraichissants, tels que des œufs, du miel, des fruits, des légumes, des volailles, etc.

Nous serions reconnaissants aux associations agricoles si elles voulaient prendre la chose en main.

Les dons sont à adresser comme suit : « A l'hôpital pour soldats malades de... ». Voici en particulier les hôpitaux qui nous sont indiqués : E. S. A. Soleure, E. S. A. Ollon, lazaret de Bienna, lazaret de Payerne, caserne de Berne, lazaret de Porrentruy, caserne de Bâle, caserne de Zurich, caserne de Bulach, caserne de Frauenfeld, caserne de Thoune. Il se trouve en outre de nombreux malades dans les hôpitaux de district et dans les lazarets de moindre importance dont nous ne possédons pas la liste. Nous les recommandons en particulier à la générosité de la population immédiatement environnante.

Les dons jouissent de la franchise de port jusqu'à concurrence du poids de 15 kilos. Union suisse des paysans.

Des allocations de cherté de vie au personnel des C. F. F.

On apprend que les C. F. F. ont l'intention de proposer au Conseil fédéral d'accorder à son personnel pour la première moitié de l'année 1919 les allocations de cherté de vie suivantes :

50 % aux salaires jusqu'à 3000 fr. A partir de 3000 fr., pour chaque 200 fr. 1 % de moins. En outre, une allocation pour les familles de 350 fr. et une autre pour enfants de 150 fr. Des déductions seront faites aux allocations pour le personnel jouissant du logement de service et de l'uniforme de service.

Plus de trains le dimanche

Le cinquième horaire réduit prévoyant la suppression complète du trafic des chemins de fer le dimanche entrera en vigueur le 2 décembre.

VALAIS

Zermatt. — Mort d'un guide. — Dernièrement est mort à la suite d'un empoisonnement du sang le fameux guide et chasseur Hans-Peter Perren.

Le défunt avait fait 88 fois l'ascension du Cervin.

Mais pour ouvriers. — Les différentes entreprises, mines d'anthracite, etc., exploitation des bois, travaux de défrichement ou d'assainissement, dont la cuisine pour les ouvriers est faite en commun sur le lieu du chantier ou dans les cantines respectives, sont informées qu'une répartition de maïs aura lieu sous peu.

Les intéressés devront adresser leurs consignes jusqu'au 30 novembre à l'Office cantonal du ravitaillement à Sion.

- Les demandes doivent indiquer clairement : a) le lieu et la nature du travail ; b) le nombre d'ouvriers occupés en moyenne par jour ; c) la durée du travail. L'exactitude des données doit être attestée par l'autorité communale.

Il ne sera pas donné suite aux demandes ne remplissant pas les conditions prévues ou nous parvenant après la date fixée.

Haudères. — Le courage d'une fillette. — Samedi dernier, au village des Haudères (Évolène), du chanvre que l'on avait mis sécher près d'un poêle a pris feu et en un instant tout l'appartement fut en flammes. Il s'y trouvait une fillette de 11 ans, qui, ne pouvant sortir par la porte, ouvrit la fenêtre, appela au secours et put ainsi faire sortir successivement ses trois petits frères et sœur. La courageuse enfant a été grièvement brûlée ; l'un des petits a succombé et l'on craint pour la vie de la seconde fillette.

FOIRES

Sion, le 16 novembre 1918.

Table with columns: ANIMAUX (Mulets, Taureaux, Bœufs, Vaches, Génisses, Veaux, Porcs, Porcelets, Moutons, Chèvres) and PRIX (sur foire, vendus, inférieur, supérieur).

Foire fortement fréquentée. Ventes très nombreuses. Les prix ont sensiblement monté. Police sanitaire bonne. La gare a expédié 248 pièces de bétail.

L'avocat Alfred Défago

Tandis qu'à Monthey retentissaient encore les chants de nos soldats fêtant la démobilisation et la fin de la guerre, la mort impitoyable faisait un vide cruel dans nos rangs : l'avocat Alfred Défago succombait vendredi soir à une longue et implacable maladie.

Passionnément attaché à la cause que défendent les puissances alliées, il lui a été donné d'en voir le triomphe définitif avant sa mort.

Le défunt était né à Val d'Illiez le 9 septembre 1851. Ses études achevées, il ouvrit à Monthey un bureau qui devint rapidement le plus couru de la contrée. M. Alfred Défago était apprécié comme avocat. Son esprit vif et la souplesse de son intelligence lui permettaient de s'assimiler avec une grande facilité les questions les plus ardues. Il était aimé et estimé de ses confrères qui admiraient en lui une nature droite et une grande loyauté. Ses plaidoiries pleines de vie étaient toujours marquées d'un cachet très personnel et émaillées de réparties spirituelles. S'il ne ménageait pas l'ironie à ses adversaires, il savait aussi à l'occasion éconduire avec une rudesse mêlée de bonhomie les clients qui lui demandaient de défendre une cause douteuse.

Malgré ses idées avancées et son tempérament combatif, ses adversaires politiques lui ont toujours pardonné son intransigeance en raison de sa franchise et de sa grande droiture.

Dépourvu d'ambition, Alfred Défago refusa pendant de longues années d'accepter un mandat électif. Proposé il y a quatre ans aux fonctions de juge, il n'a cédé qu'aux pressantes et unanimes sollicitations de ses électeurs. Il a occupé ce poste jusqu'à son décès, apportant dans l'accomplissement de sa tâche l'expérience que lui avait procuré une longue pratique du barreau et un souci d'équité auquel chacun se plaisait à rendre hommage.

Nommé député en 1917, il assista assidûment aux séances du Grand Conseil, mais son état de santé ne lui a pas permis de prendre une part active aux délibérations.

Il a joué un rôle important dans la société de Secours mutuels ; pendant plus de vingt ans, il a été secrétaire de la section de Monthey ; en même temps, il était délégué de la fédération valaisanne à la fédération romande de secours mutuels.

Capitaine dans le bataillon 12, M. Défago s'est distingué dans la carrière militaire par un grand esprit de décision, il fut très apprécié de ses chefs et aimé de ses hommes.

Toute sa vie, il suivit avec un intérêt passionné les luttes politiques. Dans chaque assemblée, il émettait son opinion en termes vifs et scandés, avec toujours une pointe d'ironie ou de critique. Il représentait l'extrême gauche du parti, dont il a présidé pendant trois ans le Comité central.

Il faut dire qu'il avait un peu perdu ces dernières années sa verve fougueuse et son entrain. On ne retrouvait plus en lui « l'avocat rouge » dont la seule présence faisait se réunir autour de la « table ronde » amis et adversaires politiques, pour discuter sans fin de questions théologiques ou d'actualité, qu'il avait le talent de faire naître. Ces échanges de vue souvent acerbes se terminaient toujours par de grands éclats de rire. C'était le bon temps du vieux Monthey.

Notre ami a supporté avec beaucoup de stoïcisme une maladie longue et d'autant plus pénible qu'il en prévoyait l'issue.

Que sa famille affligée reçoive le témoignage de notre profonde sympathie.

Monthey. — Réception de nos soldats.

La population de Monthey a eu la joie de recevoir, vendredi, les troupes de la région, libérées de la mobilisation abrupte qu'avait rendu nécessaire la déclaration de grève générale en Suisse. Elle leur a réservé un accueil chaleureux ; elle a tenu à témoigner par une manifestation chaude et enthousiaste son admiration et sa gratitude envers nos fiers soldats qui, depuis quatre ans, sont sur la brèche, assurant la défense de notre patrie contre le danger extérieur qui la menaçait, et qui, dernièrement encore, ont quitté leurs foyers pour la protéger contre un péril non moins redoutable, la guerre civile.

Nos troubades sont arrivés à 3 heures, chargés encore des fleurs dont ils avaient été couverts la veille à Sion, et sous l'impression des acclamations de sympathie qui ont accueilli leur passage dans toutes les localités du canton de Vaud ou de la Suisse allemande.

Une foule compacte s'était rendue à la gare et attendait avec une impatience fébrile l'arrivée du train. Celui-ci a fait son entrée au milieu des hurrahs frénetiques de tous ceux qui avaient pu se créer une place sur le quai et aux sons d'une marche patriotique de l'Harmonie.

Immédiatement, nos soldats se sont formés en colonne de marche, et un cortège s'est

organisé pour monter en ville, musique en tête.

Quelques internés stationnés à Monthey ont tenu à s'y joindre par esprit de fraternité.

Un arc de triomphe était disposé à l'entrée de la ville, portant une inscription en l'honneur des arrivants ; toutes les maisons étaient richement pavoisées ; de chaque fenêtre, des flots de lierre et de fleurs étaient jetés, accompagnés de vivats chaleureux.

Sur la place du Marché, un discours de bienvenue a été prononcé par M. Maurice Trotzet, président. L'orateur a exprimé en termes vibrants toute la joie et la fierté que la population de Monthey ressentait à saluer le retour dans leurs foyers des soldats du régiment valaisan. Il a défini le rôle qu'ils ont rempli sans défaillance pendant plus de quatre ans, abandonnant avec entrain, chaque fois que le pays faisait appel à eux, leurs familles et leurs occupations, pour défendre le sol sacré de la patrie. Il leur a exprimé la confiance et l'esprit de solidarité qui anime la population civile à leur égard. Il a terminé en les remerciant d'avoir sacrifié généreusement leur temps et leur bien-être pour couvrir nos frontières et, par leur attitude énergique, d'avoir écarté la guerre civile que quelques éléments bolcheviques n'avaient pas hésité à préparer dans notre cher pays.

Une collation arrosée d'un vin généreux a ensuite été servie.

Vers la fin de l'après-midi, les trains du M.-C.-M. ont ramené chez eux, où ils étaient attendus avec impatience, les soldats de la vallée, tandis que les mobilisés de Collombey-Muraz regagnaient joyeusement leurs pénates à pied.

Cette journée restera gravée profondément dans les cœurs de tous ; elle a marqué la fin de cette horrible guerre par le triomphe de la cause de la justice et du droit et l'entrée dans une ère nouvelle de paix et de tranquillité ; elle a été l'occasion de rendre un hommage mérité à nos braves soldats pour les sacrifices réitérés que la patrie a demandés d'eux depuis quatre ans.

Grâce à la libéralité avec laquelle chacun a répondu à la collerette faite en vue de cette manifestation, une médaille sera offerte à tous les soldats montheyens qui ont été appelés sous les drapeaux depuis 1914. Elle perpétuera au sein de chaque famille le souvenir de la grande guerre ; elle rappellera la période la plus tragiquement intéressante de l'histoire du monde ; elle évoquera les angoisses de 1914, alors que la Suisse pouvait redouter le sort qui a fait d'une nation sœur riche et florissante un pays dévasté et mutilé.

Puisse nos chers soldats voir dans cette manifestation spontanée et improvisée l'hommage ému de la reconnaissance et de l'admiration de tous ceux dont ils ont pendant quatre ans protégé le foyer avec tant d'abnégation.

Elections. — Les citoyens libéraux-radicaux de Monthey sont convoqués en assemblée générale, jeudi, 28 novembre, à 8 h. du soir, à la salle du Café central avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Election du juge de Commune et du juge-substitut. 2. Exposé sur le Service communal de ravitaillement. Le Comité.

Sierre. — Hôpital. — Prochainement vont commencer les travaux de construction de l'hôpital du district de Sierre. Un fonds de 350.000 francs a été constitué par M. Mercier et l'Usine de Chippis.

MARTIGNY

Décès

A Martigny est décédée, à l'âge de 57 ans, Mme Mathilde Morand, née Chappolet, épouse de notre ami Louis Morand, conseiller municipal.

L'envelissement aura lieu à Martigny jeudi 28 novembre, à 9 1/2 h. du matin.

Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.

Elections

Les électeurs radicaux de Martigny sont convoqués en assemblée pour jeudi soir, à 8 1/2 h., à la salle n° 19 de l'Hôtel-de-Ville. Ordre du jour : Election des juges et vice-juge. Le Comité.

Ravitaillement

La distribution des cartes et tickets pour le mois de décembre aura lieu les 28, 29, 30 novembre et 2 décembre dans l'ordre suivant :

- Jeudi matin pour les lettres A B. » après-midi » » C D. Vendredi matin » » E F G. » après-midi » » H I J K L. Samedi matin » » M N O. » après-midi » » P Q R. Lundi matin » » S T U. » après-midi » » V X Y Z.

Pour les hôtels et les pensions, la distribution se fera le 3 décembre.

L'office est ouvert de 8 h. 1/2 à midi et de 2 à 6 h.

Avis

Les membres de la Société d'Agriculture de Martigny-Ville sont avisés que la cotisation annuelle de 1918 est en perception jusqu'au 10 décembre chez Albert Valotton, caissier.

Marc MORAND avocat et notaire Martigny de retour du service militaire

Sage-femme 1re classe M. Zabarini

Dipl. de l'Univ. de Turin et Maternité de Genève 19, rue du Mont-Blanc, Genève près Gare Consultations. — Man spricht deutsch. — Téléphone 11.39.

La Rizerie à Martigny achète SACS vides, de toute espèce

A vendre un taurillon race tachetée, autorisé, 11 mois S'adresser à Alphonse PAC-COLAT, à Dorénaz.

Sage-femme diplômée M. Dupasquier-Bron Place du Port, Genève Pensionnaires. Soins médicaux. Prix modérés. Téléphone 42.16. Clinique sur France

La Compagnie du Chemin de fer Aigle-Ollon-Monthey

cherche un contrôleur Adresser les offres par écrit au Bureau de l'Exploitation à Aigle.

On prendrait en hivernage une jeune mule Eventuellement on l'achèterait S'adresser à Jacques Rapaz, Bornuit près Bex.

On demande à acheter une pompe à purin S'adresser au « Confédéré »

A vendre pour la boucherie jument S'adresser à M. Adrien Gay, commerce de vins, Martigny-Bourg.

Delaloye Léon médecin-dentiste MARTIGNY

de retour du service militaire On demande pour la France Vachers Agriculteurs Bûcherons Employés divers Bureau de Placement, Bagnes

Jeune fille parlant allemand et le français cherche place pour servir dans un magasin, ou comme femme de chambre à Martigny ou environs. L. Rubin, Gstaad (M.O.B.)

Si vous voulez donner une grande extension à vos affaires, publiez des annonces dans le « Confédéré ». L'abondance des matières arrivées tardivement nous oblige à renvoyer au prochain numéro la publication de différents articles.

KEFOL NEURALGIE MIGRAINE BOITE EN FORMES N° 189 TOUTES PHARMACIES

Perdu

Un sac militaire portant une étiquette à l'adresse Darbellay Otto, Martigny-Bourg a été déposé à la salle d'attente à la gare de Martigny. Celui qui l'aurait échangé ou qui serait en possession est prié de bien vouloir le faire parvenir au titulaire.

On mettrait en hivernage une jument S'adresser à Mme Vve Rard, au Guercet, Martigny.

A vendre faute d'emploi Machine à coudre SINGER à l'état de neuf. S'adresser à la Boulangerie Cretton, Martigny

A vendre porc gras de 100 kg. S'adresser à M. Denis LONFAT, à Charrat.

A vendre les quartiers d'une vache grasse S'adresser à Henri Cretton, Lanzerbi, Martigny-Combe.

Le Café du Midi à Montreux S'adresser à Brasserie Beau-regard, à Montreux.

On cherche Jeune fille sachant cuire — Bons gages — Voyage payé. — Ecrire sous chiffres T 27825 L. Publicitas S. A. Lausanne.

Personne sérieuse et de confiance cherche place dans café ou magasin, ainsi qu'une jeune fille de 21 ans, pour aider au ménage. S'adresser au Confédéré en ajoutant 30 ct. pour la réponse.

On demande de suite un voiturier un ouvrier boulanger un apprenti boulanger Bureau de Placement - Bagnes

Laiteries ! Vous trouverez Fromagers au Bureau placement - Bagnes

Voici la meilleure adresse pour vendre vos chevaux pour l'abatage, ainsi que ceux abattus d'urgence à la Boucherie Chevaline Centrale Louve 7, Lausanne Maison ne les revendant pas pour le travail Téléphone : Jour 15.36, nuit et dimanche 12.80.

A vendre un potager à 3 trous S'adresser à M. UHL, Place Centrale, Martigny.

A vendre d'occasion plusieurs lits en fer à 1 place, à l'état de neuf ainsi que deux salons. Emile Vérolet, Fully.

On demande à acheter ou à louer de suite d'occasion un petit potager S'adresser au rez-de-chaussée de la maison Charles Piota, Avenue du St-Bernard, Martigny-Bourg.

On demande à louer à Martigny un appartement de 2 chambres et une cuisine, si possible avec grange-écurie. S'adresser au « Confédéré ».

Nous avons la profonde douleur de faire part à nos parents, amis et connaissances du décès, survenu le 25 novembre 1918, de

Madame Mathilde MORAND
née CHAPPELET

notre chère épouse et mère.
L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le jeudi 28 novembre, à 9 h. $\frac{1}{2}$ du matin.
Famille Louis MORAND.

Cet avis tient lieu de faire-part aux personnes qui n'en auraient pas reçu.

Madame Jeanne MOULIN-SOLIOZ et ses enfants Edwige, Juliette, Francine et Yvonne, à Riddes; Madame Ursule MOULIN-PONT et famille, à Saillon; Monsieur Victor SOLIOZ et famille, à Delémont, Riddes et Martigny

ont la cruelle douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de

Monsieur Marius MOULIN-SOLIOZ

leur époux, père, fils, frère, beau-fils et beau-frère, décédé à Riddes, à l'âge de 30 ans, après une très courte maladie et muni de tous les Sacrements de l'Eglise.

R. I. P.

Monsieur et Madame Henri MORET-EXHENRY et leurs enfants, à Martigny, remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

M. Antoine PILLET, boulanger, à Martigny, informe le public qu'il a commencé à faire les cuissons pour les particuliers, mais que son magasin ne sera pas ouvert jusqu'à nouvel avis.

Lucien Riedweg, coiffeur, à Martigny
vend et expédie contre remboursement avec 10 % de rabais tout article de parfumerie, savonnets, brosses à dents, filets, rasoirs, poudre de riz, etc.
Tout rasoir est aiguisé soigneusement pour 70 ct. à 1 fr.

Union de Banques Suisses

2, Place St-François — LAUSANNE — 2, Place St-François

Capital et Réserves : 61 millions 900.000 francs

Nous recevons des fonds en dépôt aux meilleures conditions en compte courant à vue, 1 mois ou plus de préavis.

Certificats de Dépôts

nominatifs ou au porteur avec coupons annuels ou semestriels

à 2 ans	intérêt	4 $\frac{1}{2}$ %
à 3 ans	"	4 $\frac{3}{4}$ %
à 4 ou 5 ans	"	5 %

Achat et vente de titres - Gestion de fortunes - Ouverture de crédits commerciaux avec ou sans garantie - Avance sur titres - Escompte d'effets de commerce - Change de monnaie et bi lets étrangers.

Banque Coopérative Suisse

MARTIGNY - SIERRE

St-Gall, Zurich, Rorschach, Olten, Appenzell, Brigue, Schwyz,

Capital de garantie et réserves : Fr. 3.400.000

La Banque accepte des dépôts à :

4 %	en comptes-courants
4 $\frac{1}{4}$ %	en comptes-d'épargne
4 $\frac{1}{2}$ %	en comptes de dépôts
4 $\frac{3}{4}$ %	contre obligations à 1-3 ans de terme
5 %	contre obligations à 3-5 ans de terme

Ouvertures de comptes en francs français, à vue, sous préavis et à terme fixe

Toutes opérations de banque

La Salsepareille Model

est un **Dépuratif et Laxatif** qui a fait ses preuves depuis 30 ans. De nombreuses imitations, paraissant souvent meilleur marché, prouvent le mieux le grand succès de cette préparation, d'un goût exquis et d'un effet doux, ne dérangeant aucune habitude. La Salsepareille Model se recommande spécialement contre la constipation habituelle et le sang vicié, ainsi que toutes les maladies qui en dépendent. $\frac{1}{3}$ de bouteille, 5 fr., $\frac{1}{2}$ bouteille 7 fr. 50, la bouteille pour la cure complète 12 fr. Se trouve dans toutes les pharmacies. Mais si l'on vous offre une imitation, refusez-la et faites votre commande par carte postale directement à la Pharmacie Centrale, Madlener-Gavin rue du Mont-Blanc, 9, à Genève, qui vous enverra franco contre remboursement des prix ci-dessus la véritable Salsepareille Model.

A vendre faute d'emploi bon cheval de trait

agé de 12 ans
S'adresser à l'entreprise Giannada, Chiochetti & Conforti, à Martigny, Avenue de la Gare, Maison Boulangerie Lonfat.

On cherche de suite près Martigny Domestique
d'un certain âge pour petit ménage.
Faire offres sous chiffres K 34493 L Publicitas (S. A.), Lausanne.

Sage-femme diplômée M^{me} Nockemson
19, Chantepoulet, Genève (près de la gare) Télép. 76.93
Consultations tous les jours. Soins médicaux. Reçoit pensionnaires. — Prix modérés. — Man spricht deutsch.

Engelures - Crevasses
et toutes les affections de la peau sont radicalement guéries par l'emploi du
BAUME du Chalet
Pot avec mode d'emploi 2 fr. dans toutes les bonnes pharmacies, dépôts locaux, et au Dépôt général des produits du Chalet, Genève.

Viande de cheval
Rôti, sans os ni charge 3 fr. 50
Bouilli, avec os 2 fr. 50
Viande désossée pour faire la charcuterie le kg. fr. 3.30.
expédie à partir de 2 kg. la Boucherie Chevaline Centrale
Louve 7, LAUSANNE

A louer à Martigny appartement
meublé ou non, 3 chambres et cuisine. Eau, gaz, électricité.
S'adresser au vétérinaire Défayes.

On prendrait en hivernage une vache
prête au veau ou laitière
S'adresser à H. DOELLE, Vers-Cort, Corbeyrier.

Grande mise en location de propriétés à Illarsaz

Le 1er décembre 1918, dès 1 h. précise de l'après-midi, au Café des Amis, à Illarsaz de Colloby-Muraz, les soussignés procéderont, par voie d'enchères publiques, à la mise à bail, par lots, des propriétés, vergers, prés, champs, marais, flâchères, appartements et granges-écuries, qu'ils ont acquis de la Société Immobilière de la Suisse romande, sis à Illarsaz et environs, d'une contenance de 1.500.000 m² (300 poses). Ils recevraient également des offres d'achat.
Prix et conditions seront lus à l'ouverture des enchères.
Pour la visite des lieux, s'adresser à M. Sylvain Défago (téléphone 22), à Illarsaz, ou aux soussignés, à St-Maurice (téléphone 32 ou 50).
M. DIONISOTTI et C. de WERRA, propriétaires.

Lignes électriques

Nous rendons le public attentif aux dispositions suivantes de la loi fédérale concernant les installations électriques, du 2 juin 1902 :
Art. 55. — Celui qui, à dessein, par un acte ou une omission quelconque,
endommage ou met en danger une installation électrique
sera puni :
a) de l'emprisonnement s'il a exposé des personnes ou des choses à un danger grave;
b) de l'emprisonnement ou de la réclusion jusqu'à 10 ans, dans le cas de dommage considérable causé aux choses;
c) de l'emprisonnement ou de la réclusion, si une personne a été blessée grièvement ou tuée.
Des isolateurs ayant été cassés par malveillance sur la ligne Fully-Vouvry, entre Branson et Dorénaz, nous offrons une récompense de 200 fr. à celui qui nous fera découvrir le coupable.
Société Romande d'Electricité.

Apprenties

sont demandées pour entrée immédiate
Aux Magasins
Ville de Paris, Martigny
Se présenter l'après-midi de 2 à 3 h.

Crédit Sierrois
Sierre

Capital social Fr. 500.000

Nous payons sur dépôts d'argent :

5 %	sur dépôts à 3 ans;
4 $\frac{1}{4}$ %	sur carnets d'épargne;
4 %	en compte-courant, argent disponible à vue.

Toutes opérations de banque

Contre vos Rhumes, Toux, Catarrhes
n'exigez, n'acceptez que le

Goudron Burnand

Produit éprouvé
30 ANS DE SUCCÈS
Dans toutes pharmacies

Avis aux géomètres et aux communes
Nous possédons une grande quantité de
bornes en grès dur

conformes aux prescriptions fédérales et cantonales
Prix franco sur wagon, gare St-Maurice

Les intéressés peuvent s'adresser à la Société des Carrières de grès de Lavey : MM. DIONISOTTI, Ch. de Werra & Cie, St-Maurice.

Fabrique de draps
Aebi & Zinsli, à Sennwald (St-Gall)

Vente directe à la clientèle privée aux prix de fabrique.
Bonne étoffe pour vêtements de dames et messieurs
Laine à tricoter. Prix réduits aux personnes qui enverront des effets usagés de laine. On accepte de la laine de moutons.
Echantillons franco



Achetez vos montres

directement au fabricant, vous serez certain d'être servi le mieux et le plus avantageusement. Demandez catalogue spécial gratuit pour montres bracelets modernes et garanties à

F^{que} „La Duchesse“
Parc 31, La Chaux-de-Fonds

Banque. Brigue

Brigue

Capital-Actions Fr. 1.000.000.—

entièrement versé

Réserves Fr. 350.000.—

Compte de chèques postaux II. c. 253

La Banque accepte des dépôts :

en comptes-courants	à 3 $\frac{1}{2}$ - 4 %;
sur carnets d'épargne	à 4 $\frac{1}{4}$ %
contre obligations	à 4 $\frac{1}{2}$ % en coupures de Fr. 500 et de Fr. 1.000.—

Tous les fonds des dépôts d'épargne et des obligations sont placés contre bonnes garanties hypothécaires en Suisse.

Location de cassettes dans la chambre forte

Pour le Bas-Valais, les dépôts peuvent être effectués sans frais pour notre compte chez notre Administrateur : **Monsieur Jules Morand, avocat à Martigny.** 63

„La Winterthur“

Société Suisse d'assurance
ACCIDENTS, à Winterthur

Assurances

individuelles
d'enfants
de responsabilité civile
de voyages
collectives
contre le vol
cautionnement
du personnel domestique

Renseignements gratuits :

Agence principale : M. Henri DEFAGO, Monthey

AGENCE GÉNÉRALE :

M. Louis BUTTIN, 15, Place St-François, Lausanne

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie - Optique

MACHINES A COUDRE

Henri MORET

MARTIGNY-VILLE

Grand choix de
Montres, Pendules et Réveils
en tous genres

Bijouterie, Bagues, Broches,
Chaînes, Médailles, etc.
Alliances or, gravure gratuite
Services de table argent, etc.
Lunettes et pince-nez

Réparations promptes et soignées



Lorsque vous avez besoin de
CHAUSSURES

veuillez demander le catalogue de la

Maison de chaussures

Brühlmann & Cie, Winterthur

Service prompt et soigné.

Banque Commerciale Valaisanne

CH. EXHENRY & C^{ie} — MONTHEY

Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse

Se charge de toutes opérations de banque

Prêts hypothécaires

REÇOIT DES DÉPÔTS D'ARGENT A 5 %

AVIS

Le public de Sion et environs est informé que nous venons de terminer une nouvelle installation pour le nettoyage et la

MOUTURE

de toutes céréales panifiables, maïs, etc., qui nous permettra de faire un travail prompt et soigné.

Moulins agricoles
Avenue Pratifiori, Sion.

Boucherie chevaline

Cheneau de Bourg, 35, LAUSANNE

L'expédie contre remboursement belle viande de cheval, sans os, 1^{re} qualité 3 fr. 50 le kg.; 2^{me} qualité 2 fr. 80 le kg.; Bouilli avec os 2 fr. le kg.

Téléphone 16-21

Henri DORSAZ

Timbres en caoutchouc
à l'Imprimerie Commerciale, Martigny.